



SUIVI DES AIDES VERSÉES AUX ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Données pour le département : "Alpes-Maritimes"



FONDS DE SOLIDARITÉ

PHIANC PARTY

Données au 03/03/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Depuis le début de la crise sanitaire de la COVID-19, l'État et les Régions ont mis en place un fonds de solidarité pour prévenir la cessation d'activité des petites entreprises, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par les conséquences économiques de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 17 212 167 871 euros

Nombre d'aides : 7 358 317

Nombre d'entreprises : 1 971 604

Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur





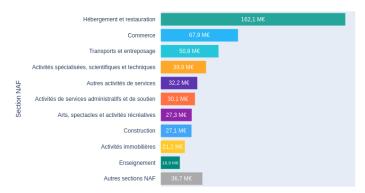
Montant total: 1 840 122 107 euros

Nombre d'aides: 783 489

Nombre d'entreprises : 205 553

Niveau Départemental : Alpes-Maritimes

Top 10 des aides du fonds de solidarité ventilées par code section NAF (en M€)



Montant total: 512 345 228 euros

Nombre d'aides: 212 209

Nombre d'entreprises : 52 665



PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

PHIANC PROPERTY AND

Données au 19/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement met en oeuvre un dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.

Les entreprises peuvent désormais contracter un prêt jusqu'au 30 juin 2021 au lieu du 31 décembre 2020. Les données utilisées proviennent de la DG Trésor et sont disponibles en open data sur data gouv.fr

Niveau National

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 132 523 986 481 euros

Nombre de prêts : 654 882

Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur



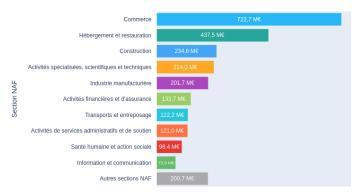


Montant total: 11 077 937 061 euros

Nombre de prêts : 71 873

Niveau Départemental : Alpes-Maritimes

Top 10 des prêts garantis par l'Etat ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 2 570 352 348 euros

Nombre de prêts : 19 544



REPORTS D'ÉCHÉANCES FISCALES



Données au 25/02/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Gouvernement a annoncé le report des principales échéances fiscales des professionnels afin de tenir compte de leurs difficultés liées à la crise sanitaire de la COVID-19.

Les données utilisées proviennent de la DGFIP et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr

Niveau National





Montant total: 3 371 649 411 euros

Nombre de reports : 111 661

Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur



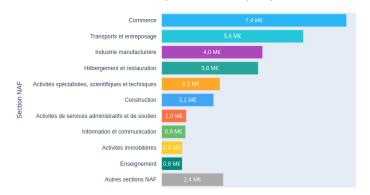


Montant total: 139 794 899 euros

Nombre de reports : 7 144

Niveau Départemental : Alpes-Maritimes

Top 10 des reports d'échéances fiscales ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 31 225 607 euros

Nombre de reports : 1 361



AIDES AUX ARTISANS, COMMERÇANTS

PANC PANCY

Données au 30/09/2020 - aides-entreprises.data.gouv.fr



Le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants (CPSTI) met en place une aide financière exceptionnelle à destination de tous les commerçants et les artisans qui sont en activité au 15 mars 2020 et ont été immatriculés avant le 1er janvier 2019.

<u>Les données utilisées proviennent de l'URSSAF et sont disponibles en open data sur data.gouv.fr</u>

Niveau National





Montant total: 971 888 425 euros

Nombre d'aides : 1 188 713

Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur





Montant total: 92 777 791 euros

Nombre d'aides: 119 543

Niveau Départemental : Alpes-Maritimes

Top 10 des aides CPSTI ventilés par code section NAF (en M€)



Montant total: 24 938 597 euros

Nombre d'aides: 31 670



ACTIVITÉ PARTIELLE

PANC MANCE

Données au 19/01/2021 - aides-entreprises.data.gouv.fr



L'activité partielle permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. L'activité partielle s'adresse à tous les salariés qui subissent une baisse de rémunération imputable soit à une réduction de l'horaire de travail pratiqué dans l'établissement ou partie de l'établissement en deçà de la durée légale de travail, soit à une fermeture temporaire de tout ou partie de l'établissement.

Les données utilisées proviennent de la DARES

Niveau National



Niveau Régional : Provence-Alpes-Côte d'Azur

